

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni à la mairie le mardi 12 décembre 2017 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : Ms PITON. Mmes LE BERRE. LE GARREC. LEON. M. DONVAL
Ms ABALAIN. Mme CORNEC. Ms. POULIQUEN. MAUBIAN
Ms. JACQUEMARD. Mme HOAREAU. Ms BYA et LE GUEN

Elue secrétaire de séance : Marie-Pierre LE BERRE

Excusé : Cédric PONCELET (pouvoir à Jean Jacques PITON)

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) VENTE DE DELAISSE COMMUNAL A CLEUSDREIN

Ce dossier a déjà été étudié en séance le 18 septembre 2017 mais la surface concernée par un échange étant grevée d'hypothèque, la tractation n'est pas réalisable. Il convient donc de reprendre la délibération suivante :

Pour réaliser l'extension de son habitation, Monsieur Jonathan CROCHET demeurant à Cleusdrein sollicite la commune pour une acquisition de terrain.

Monsieur Crochet sollicite l'acquisition d'une parcelle de 4 m² issue du domaine public cadastrée en section B n° 1303.

Le document d'arpentage a été établi par le cabinet A & T OUEST.

Les frais de géomètre sont à la charge du demandeur.

Le conseil autorise le maire à recevoir l'acte en la forme administrative et autorise le premier adjoint à signer l'acte au nom de la commune et les différentes pièces du dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-007-042 prise le 18 septembre 2017.

3) DEMANDE DE DETR ET FSIL

DETR

Travaux de rénovation à l'école

La commune de PLOUDIRY engage en 2018 des travaux d'aménagement à l'école maternelle publique.

L'objectif principal est de réduire la consommation d'énergie dans l'école par le remplacement de fenêtres et de baies vitrées et ainsi assurer le bien-être des enfants dans les classes.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 12 000 € HT.

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Entendu l'exposé de Monsieur PITON, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter au titre de la DETR 2018, priorité 1, une subvention au taux le plus large possible pour la rénovation des bâtiments communaux liés aux économies d'énergie.

Parcours santé et cheminements doux

La commune envisage en 2018 l'aménagement d'un parcours de cheminements doux et de randonnées dans le bourg et ses alentours ainsi que la création d'un parcours santé nature sur le terrain de sports de Primel.

L'objectif est de créer une aire de jeux et des promenades au sein de la commune destinées au plus grand nombre sans restriction d'âge.

L'estimation du projet s'élève à 50 000 € HT

Vu les articles L 2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Entendu l'exposé de Monsieur PITON, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter au titre de la DETR 2018, priorité 3, une subvention au taux le plus large possible pour les équipements structurants culturels et sportifs communaux.

FSIL

Travaux de rénovation à l'école

La commune de PLOUDIRY engage en 2018 des travaux d'aménagement à l'école maternelle publique.

L'objectif principal est de réduire la consommation d'énergie dans l'école par le remplacement de fenêtres et de baies vitrées et ainsi assurer le bien-être des enfants dans les classes.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 12 000 € HT.

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Entendu l'exposé de Monsieur PITON, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter au titre du FSIL 2018, une subvention au taux le plus large possible pour la rénovation des bâtiments communaux liés aux économies d'énergie.

Parcours santé et cheminements doux

La commune envisage en 2018 l'aménagement d'un parcours de cheminements doux et de randonnées dans le bourg et ses alentours ainsi que la création d'un parcours santé nature sur le terrain de sports de Primel.

L'objectif est de créer une aire de jeux et des promenades au sein de la commune destinées au plus grand nombre sans restriction d'âge.

L'estimation du projet s'élève à 50 000 € HT

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Entendu l'exposé de Monsieur PITON, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter au titre du FSIL 2018, une subvention au taux le plus large possible pour les équipements structurants culturels et sportifs communaux

4) FINANCES COMMUNALES

A) ENGAGEMENT DU ¼ DU BUDGET INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2017 avant le vote du budget 2018 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2017	Anticipation sur crédits 2018
21312	Bâtiments scolaires	37 243.00	9 310.75
21318	Autres bâtiments publics	2 000.00	500.00
2151	Réseau de voirie	110 481.28	27 620.32
	CHAPITRE 21	149 724.28	37 431.07
2313	Constructions	540 000.00	135 000.00
	CHAPITRE 23	540 000.00	135 000.00

B) DECISION MODIFICATIVE

Suite au règlement du contentieux relatif à la vente du presbytère sur le budget général, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
C/6227	Frais d'actes et de contentieux	+ 22 000 €
C/ 023	Virement à la section d'investissement	- 22 000 €
INVESTISSEMENT		
C/2313	Constructions	- 22 000 €
c/021	Virement de la section de fonctionnement	- 22 000 €

Le maire sollicite les conseillers pour obtenir l'autorisation de rattacher, si besoin, une éventuelle DM d'ici la fin de l'exercice comptable avec obligation d'en informer le conseil municipal lors de la prochaine séance.

Accord du conseil à l'unanimité.

5) TRANSFERT DES TARIFS SOCIAUX DU CCAS A LA COMMUNE (Cantine et piscine)

Une administrée de Ploudiry a saisi la mairie d'une demande de tarif social concernant la cantine.

Le conseil se réfère à une décision du 29 septembre 2015 du CCAS dans laquelle une aide de 0.60 centimes était applicable pour les enfants d'une famille se situant en-dessous du QF 1 de l'année N-1.

Dans la même mesure, les tarifs de la piscine Aqualorn bénéficiaient d'une aide de 7.50 € sur la carte leçon enfants et 4 € sur les cartes entrées enfants et adultes.

Pour l'ALSH, une aide de 3 € par jour et par enfant pouvait être accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder une aide de 0.60 € par repas à la cantine pour les familles se situant en dessous du QF 1 de l'année N -1.

Cette aide mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 s'adresse aux familles résidant à Ploudiry.

Les aides pour la piscine Aqualorn et l'ALSH sont supprimées.

6) REVISION D'UN TARIF A L'ESPACE CINERAIRE

Lors d'une dispersion de cendres à l'espace cinéraire, la famille a la possibilité d'apposer une plaque sur le support mémoire.

Afin de respecter une harmonie sur ce support, la plaque gravée sera commandée par la mairie qui refacturera à la famille le coût de l'élaboration, de la gravure et la pose de la plaque acquittée auprès du prestataire.

Cette délibération annule le montant de la plaque pour espace de dispersion votée dans la délibération n° 2017-008-050.

7) DELIBERATIONS DIVERSES

Le maire présente au conseil le vœu pour le second collège à Landerneau. Un débat s'instaure au sein de l'assemblée et après en avoir délibéré, le conseil moins 4 abstentions adopte le vœu ci-dessous :

Vœu pour le second collège à Landerneau

Nous, élus du Pays de Landerneau Daoulas, considérons qu'un établissement scolaire, lieu d'identification citoyenne par excellence, où le sentiment d'appartenance à un même territoire est reconnu et avéré, est un outil fondamental de la cohésion de notre territoire et refusons donc le projet de sectorisation proposé pour le collège de Mescoat.

Une fois de plus, **cette proposition de carte scolaire divise, là où elle devrait réunir et rassembler la population** (mixité sociale, géographique...) d'autant plus qu'elle fragilisera également le tissu associatif du territoire en cassant ce lien de proximité qui cimenterait un bassin de vie.

Avec ce nouveau projet de sectorisation, c'est toute l'organisation familiale et logistique de très nombreuses familles résidant dans nos communes qui sera mise à mal et complexifiée. Le refus et le mécontentement unanimement partagés par les familles des communes concernées sont ainsi très révélateurs.

L'éloignement de la population des différents services publics, en particulier des établissements scolaires, accentue de surcroît le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, sources de rejets atmosphériques non souhaitables et incohérents avec les travaux de mise en œuvre en parallèle d'un Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle de nos intercommunalités.

Enfin, cette répartition des collégiens pénalise fortement l'attractivité que revêt aujourd'hui notre territoire, 2nd pôle du Pays de Brest. Nous portons, à l'échelle de chacune de nos communes, à celle de l'intercommunalité et plus largement à celle du Nord Finistère, des politiques volontaristes visant à développer notre territoire, conjuguant attractivité économique, avec un bassin d'emplois dynamique, et qualité du cadre de vie proposé avec ainsi, des **établissements scolaires de qualité à proximité. Les politiques de planification et d'aménagement actuelles visent de surcroît à renforcer les centralités, garantes du maintien des services, notamment publics, au sein de nos espaces ruraux.**

Le conseil de Communauté du Pays de Landerneau Daoulas entend ainsi que, conformément à ses engagements initiaux, le Conseil départemental du Finistère acte rapidement et définitivement la construction d'un second collège public à Landerneau, rappelant de surcroît que le Département est déjà propriétaire du foncier nécessaire.

Conscients du délai qu'impose la construction d'un établissement scolaire, les élus communautaires invitent également le Conseil départemental et l'Éducation nationale à proposer des solutions et des aménagements idoines du site existant ou à proximité, pour que, dès la rentrée 2018, l'ensemble des enfants des communes concernées puissent être accueillis au sein du collège de Mescoat et bénéficier ainsi des mêmes conditions d'enseignement que les autres élèves du Finistère.

8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Commission informations-communication

Emmanuelle LE GARREC présente aux conseillers le compte rendu de la commission du 21 novembre 2017

b) Commission affaires scolaires

Marie-Pierre LE BERRE présente aux conseillers le compte rendu de la commission du 5 décembre 2017

c) Point sur les travaux à l'église

Le maire annonce que les travaux de la tranche ferme sont achevés. La tranche conditionnelle n°1 a débuté ;

d) Locavor

Suite au courrier adressé aux agriculteurs, deux réponses sont parvenues en mairie. Une réunion sera organisée prochainement entre la municipalité, les agriculteurs et les représentants de Locavor.

e) Animations

La municipalité va organiser une vente de crêpes le 24 février 2018 pour aider au financement des travaux à l'église.

Cette vente aura lieu à la salle communale St Pierre en association d'une exposition des peintures de Jean-Noël Maguet.

Le marché de printemps aura lieu les 27 et 28 mai 2018 à la salle communale

Le tour de France passera sur la commune le 12 juillet 2018.

f) Prochaines réunions

Le maire rappelle que le compte administratif sera voté le lundi 29 janvier 2018 et que le budget primitif sera voté, quant à lui, le vendredi le 16 février 2018.

La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 12 janvier 2018 à partir de 19 h à la salle communale.

Un diaporama sur les travaux à l'église sera présenté à cette occasion.

g) Affiche sécurité routière

David LE GUEN présente une affiche sur l'éclairage des deux roues en hiver. Cette affiche sera apposée à la salle de sports.

h) Commission « patrimoine, culture et tourisme »

Guillaume Maubian souhaite créer cette association en collaboration avec des extras-municipaux notamment des randonneurs, des parents d'élèves ou membres d'associations....

Il prévoit une réunion tous les deux mois.

Jean Jacques PITON, Jean-Charles JACQUEMARD, Emmanuelle LE GARREC et Guillaume MAUBIAN sont partants pour la création de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00